

GENTAPEN® ad us. vet.

Injecteurs intramammaires pour vaches Gentamicinum, Benzylpenicillinum procainum

fr Notice d'emballage

Information destinée aux détenteurs d'animaux

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site www.tierarzneimittel.ch

1. Nom et adresse du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et du titulaire de l'autorisation de fabrication responsable de la libération des lots, si différent

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :

Dr. E. Graeub AG, Rehhagstrasse 83, 3018 Berne

2. Dénomination du médicament vétérinaire

Gentapen ad us. vet., injecteurs intramammaires pour vaches

3. Liste des substances actives et autres ingrédients

1 injecteur avec 10 g de suspension contient :

Substances actives :

Gentamicine (sous forme de sulfate de gentamicine)

Benzylpénicilline procaine

Injecteur

250 mg

2.5 Mio. U.I.

Excipients :

Parahydroxybenzoate de méthyle (E 218)

10 mg

Parahydroxybenzoate de propyle

1.4 mg

Métabisulfite de sodium (E 223)

10 mg

Suspension blanche à presque blanche en injecteurs pour administration intramammaire

4. Indications

Préparation contre les mammites de la vache

Traitement et prévention des mammites aiguës et chroniques causées par des germes sensibles à la pénicilline ou à la gentamicine.

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à un principe actif ou à un autre composant.

6. Effets indésirables

Des réactions allergiques (insuffisance circulatoire sévère, mettant en jeu le pronostic vital, réactions allergiques cutanées) peuvent survenir.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. Espèces cibles

Vache

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Traitement initial : administrer 25 ml de Gentapen suspension dans chaque quartier malade.
Traitement ultérieur : administrer un injecteur dans chaque quartier malade, en deux administrations, à 12 et 24 heures d'intervalle.

9. Conseils pour une administration correcte

Agiter l'injecteur intramammaire avant utilisation.

Auparavant, traire complètement afin d'éliminer toutes les sécrétions pathologiques (si possible après injection d'un médicament vétérinaire contenant le principe actif ocytocine).

Désinfecter le bout du trayon. Introduire soigneusement l'embout de l'injecteur dans le canal du trayon. Après administration, masser légèrement la mamelle.

10. Temps d'attente

Lait, tissus comestibles : 5 jours

11. Conditions particulières de conservation

À conserver au réfrigérateur (2 – 8 °C).

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention «EXP.» sur l'emballage. Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

12. Mises en garde particulières

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Le contact direct avec la peau ou les muqueuses de l'utilisateur doit être évité en raison du risque de sensibilisation. Les personnes présentant une hypersensibilité connue aux pénicillines devraient éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

Gestation et lactation :

Peut être utilisé pendant la gestation et la lactation.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Il n'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire l'objet d'un traitement symptomatique.

13. Précautions particulières pour l'élimination des médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de ces médicaments, le cas échéant

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. Date de la dernière notice approuvée

15.08.2023

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15. Informations supplémentaires

Paquets de 4 ou 100 injecteurs de 10 g

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 49'910

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.